

N° 2025.157

Communauté d'Agglomération

Le Muretain Agglo

Objet :
 Fonds de concours – attributions 2025
 En exercice : 59
 Présents : 43
 Absents excusés : 06
 Procurations : 10
 Ayant pris part au vote : 53

Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à LAVERNOSE-LACASSE sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PEREZ, GERMA, ZARDO, TOUZET, DULON, RUEDA, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, LOUZON, MAILHÉ, RODRIGUEZ MONTARIOL, LACAMPAGNE, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, VIDAL, LAMPIN, NOVALES, BOUTELOUP, KOFFEL, STREMLER, SOTTIL, DIOGO, CARLIER, MABIRE, GUERRIOT, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, BERGIA, PUIG, GASQUET, CHEBELIN, MORERE, GARAUD, CAMBEFORT, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL, CASSAGNE

Etaient absents : Mesdames CREDOT, VALLIER, SUSSET, HUCHON, MATHEU, Monsieur ENJALBERT.

Pouvoirs :

Monsieur DELAHAYE ayant donné procuration à Monsieur BOUTELOUP
 Monsieur BÉDIÉE ayant donné procuration à Madame GERMA
 Madame BELOUAZZA ayant donné procuration à Monsieur ZARDO
 Monsieur TERRISSE ayant donné procuration à Madame DULON
 Monsieur SUAUD ayant donné procuration à Monsieur MONTARIOL
 Monsieur DEUILHÉ ayant donné procuration à Madame LOUIT
 Monsieur REFUTIN ayant donné procuration à Madame LAMPIN
 Madame GAMBET ayant donné procuration à Monsieur GUERRIOT
 Monsieur VACHER ayant donné procuration à Monsieur CARLIER
 Madame GALY ayant donné procuration à Monsieur GARAUD

Monsieur Alain DELSOL a été élu Secrétaire de séance

Rapporteur : André MANDEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la Délibération n°2023.074 du 19 avril 2023 actualisant les critères d'éligibilité et de versement des fonds de concours communautaires ;

Exposé des motifs

Les fonds de concours de soutien aux projets communaux permettent aux communes membres du Muretain Agglo de réaliser leurs projets avec l'aide de l'EPCI.

L'ambition du Muretain Agglo est de prioriser les aides vers des projets d'investissement réellement structurants pour le territoire, en lien direct avec l'intérêt communautaire et avec une portée supra communale.

Au vu des critères d'éligibilité et de versement des fonds de concours communautaires redéfinis et validés par Délibération n°2023.074 du 19 avril 2023,

Après avis de la commission d'examen du 26 juin 2025, il est proposé d'attribuer les fonds de concours tels qu'inscrits dans le tableau annexé à la présente.

Accusé de réception en préfecture
 031-200068641-20251117-2025157CC-DE
 Reçu le 20/11/2025



		Montant du projet HT	reste à charge prévisionnel HT €	Montant du FDC attribué 2025	% plafond attribué
FONDS DE CONCOURS - STRUCTURANTS					
Villate	Construction d'un complexe sportif et culturel composé de trois bâtiments habitant salles de réunion ou pour des associations culturelles, des activités sportives, expositions et spectacles	872 090 €	370 948 €	90 000 €	24%
Muret	Création d'un pumptrack de compétition destiné à des clubs et ouvert en libre accès aux usagers + Reprise de la piste bicross et installation de 3 appareils fitness connectés parcours de santé	600 000 €	600 000 €	120 000 €	20%
Labastidette	Réalisation d'une piste de pumptrack	97 161 €	32 389 €	11 000 €	34%
Muret	Organisation de l'accueil de l'étape 15 "Muret => Carcassonne" du Tour de France 2025	192 607 €	150 607 €	15 000 €	10%
Seysses	Agriparc - acquisition	757 000 €	757 000 €	350 000 €	46%
FONDS DE CONCOURS - ECONOMIQUES					
Muret	Aérodrome - Remplacement des équipements météo obsolètes	20 327 €	20 327 €	15 000 €	74%
Muret	Joffrey - Travaux de voirie : réalisation d'une inspection télévisuelle, déplacement de 5 poteaux incendie, et du réseau télécom	61 909 €	61 909 €	24 000 €	39%
FONDS DE CONCOURS - ZAE ANCIENNES					
Muret	ZAE Marclan -Travaux de renforcement de la chaussée	25 000 €	25 000 €	10 000 €	40%
Seysses	ZAE La Piche - Travaux de voirie - Tranche 2 (1er FDC de 154 K€ en 2023 non mandaté)	430 253 €	430 253 €	170 000 €	40%
Labarthe	ZAE Agriès - Requalification Chemin des Agriès	1 790 748 €	1 790 748 €	200 000 €	11%

1 005 000 €

Pour rappel :

- Les montants attribués dans le tableau en annexe résultent de l'application d'un pourcentage sur le reste à charge prévisionnel pour la commune et constituent un montant plafond d'attribution.
- Le versement d'un fonds de concours attribué est soumis à la transmission au Muretain Agglo :

 - De la délibération concordante du Conseil Municipal sollicitant le fonds de concours,
 - Du bilan financier des dépenses éligibles mandatées signé par le maire et le comptable public, une fois l'opération clôturée (certificat d'achèvement des travaux).

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'attribuer les fonds de concours tels qu'exposés dans le tableau en annexe de la délibération pour un montant total de 1 005 000 € au titre de l'année 2025.

HABILITE le Président ou à défaut son représentant à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (4 « contre » : Mmes Cambefort, Galy, Gambet, M Guerriot, 4 « Abstention » : Mme Lampin, MM Novalès, Refutin, Vidal)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-préfecture le **20 novembre 2025**
et de la publication le.... **20 novembre 2025**

Le Président,

André MANDEMENT



Accusé de réception en préfecture

031-200068641-20251117-2025157CC-DE

Reçu le 20/11/2025

